

Macti animo estote dilecti filii et viriliter agite in deo fidentes, cujus causae servitis hujus apostolicae cathedrae doctrinis innivi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspicimus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 ⁵⁰	11 ⁰⁰	20 ⁰⁰
UNION POSTALE	10 ⁰⁰	19 ⁰⁰	36 ⁰⁰

Prix du numéro : 40 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

Les deux Chambres françaises ont enfin réussi à se mettre d'accord sur les bases de la révision constitutionnelle. Hier, la Chambre des députés s'est ralliée à la rédaction votée par le Sénat. La question des droits financiers du Sénat reste intacte. Les partisans d'une révision plus radicale se sont réservés de présenter des amendements au Congrès, qui se tiendra lundi prochain à Versailles. Il n'est pas douteux que les amendements seront écartés ; mais l'antécédent a son importance, car c'est une question controversée de savoir si le Congrès peut sortir des propositions concertées au préalable entre les deux Chambres.

Aussi, le bureau du Sénat s'occupe-t-il de la procédure à suivre au Congrès. Lorsqu'un orateur déposera une proposition sortant du programme, le président mettra aux voix la question préalable, si elle est proposée ; mais il permettra à l'auteur de la proposition de parler sur la question préalable.

C'est une bien faible digue contre le torrent révolutionnaire, qui a emporté des obstacles autrement sérieux.

En prévision de la discussion des crédits pour le Tonkin avant la séparation des Chambres, un *Livre jaune* va être distribué. Il contiendra tous les documents relatifs à l'incident de Lang-Son et aux négociations ultérieures.

Une note de l'agence Havas déclare, contrairement à l'assertion du correspondant du *Times* de Tien-Tsin, que M. Fournier et Li-Hung-Chang s'étaient mis verbalement d'accord sur le délai nécessaire pour la retraite immédiate des troupes chinoises. M. Fournier avait même remis à Li-Hung-Chang une note indiquant les dates des évacuations. Cette note a été transmise à M. Ferry avec l'assentiment de Li-Hung-Chang. Il est faux que Li-Hung-Chang ait rayé ces dates et que M. Fournier ait approuvé ces ratures.

Hier, lord Granville a déclaré à la Chambre des lords que la conférence s'était réunie ce jour même. M. Waddington étant sans instructions définitives, elle s'est ajournée à samedi matin.

D'après des avis privés, à la fin de la séance, le comte Munster a voulu soulever de nouveau la question sanitaire en Egypte. Il a insisté vivement, afin que la conférence la discutât. Tous les ambassadeurs l'appuyèrent, mais lord Granville s'y opposa en rappelant que la lettre d'invitation à la conférence limitait son objet à la question financière.

En conséquence, la question sanitaire n'a

pas été abordée ; toutefois, lord Granville, après la conférence, a réuni les ambassadeurs dans son cabinet et leur a communiqué les instructions qu'il envoyait immédiatement en Egypte pour prescrire une surveillance rigoureuse et des mesures sanitaires énergiques.

Les vestiges du Kulturkampf

L'arrivée imminente de Mgr Ferrata et les prochaines négociations pour la solution de la question diocésaine dans le Tessin et dans l'évêché de Bâle sont commentées par la presse de toutes les nuances. Chacun sait que, du moins d'après les journaux, il serait question du transfert de Mgr Lachat dans le Tessin comme administrateur apostolique, et de la nomination d'un nouvel évêque de Bâle, probablement en la personne de M. le chanoine Fiala, de Soleure.

Ces projets témoignent de l'esprit de conciliation du Souverain-Pontife, qui ne recule devant aucune concession pour obtenir des gouvernements suisses la solution équitable des conflits religieux. Le *Journal de Genève* va plus loin et semble croire qu'une fois adopté l'arrangement dont nous venons de parler, nous nous trouverons en présence de « solutions définitives » et que le culte catholique sera dès lors, dans toute la Suisse, dans une situation normale.

Nous ne sommes pas surpris de cette appréciation du journal calviniste : on est vite satisfait de la position de son voisin, dont les difficultés et les déboires ne nous émeuvent pas trop, si ce voisin n'a pas précisément nos sympathies.

Ce qui, par contre, a lieu de nous étonner, c'est de voir le *Bien public* renchérir sur l'optimisme du *Journal de Genève*. Il voit déjà « les derniers vestiges du Kulturkampf disparaître avec les injustices et les violences qu'il a accumulées ; » il est heureux de proclamer « qu'à l'exception du gouvernement bernois qui se renferme dans son mutisme, tout le monde y a mis de la bonne volonté. »

La réalité diffère beaucoup de ces étranges illusions.

Si nous envisageons les faits sans parti pris, nous trouvons, d'un côté, d'amples satisfactions données par le Saint-Siège, aux préjugés, aux embarras et aux répugnances de certains gouvernements suisses, — et de l'autre côté, rien du tout.

Voyez, par exemple, dans le canton de Genève : quel changement est résulté pour les catholiques de la suppression du vicariat apostolique et de la réunion de ce canton au diocèse de Lausanne ? Tout le monde devra convenir que la situation n'a nullement été améliorée. Nous n'ignorons pas que le *Journal de Genève* a blâmé l'attitude du gouvernement radical et a déclaré bien haut qu'il n'y a, désormais, plus aucun motif d'interdire à M. le seigneur Mermillod de remplir dans le canton des fonctions épiscopales. On peut, dès lors, espérer que, si le parti libéral démocratique revenait au pouvoir, la réunion de Genève au diocèse de Lausanne serait reconnue par le gouvernement cantonal.

Ce serait une réparation dont nous ne dissimulerons pas l'importance ; mais que d'autres réparations encore les catholiques ne doivent-ils pas obtenir avant que « les derniers vestiges du Kulturkampf aient disparu » ? Le Kulturkampf, mais c'est la loi constitutionnelle sur les cultes ; c'est la loi organique sur le culte catholique ; c'est Notre-Dame volée ; ce sont les églises paroissiales livrées à d'infimes minorités ; c'était hier l'église paroissiale de Lancy livrée au culte protestant ; c'est le budget pressurant les catholiques pour faire vivre un culte hérétique ! Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les vestiges de la persécution qui resteraient encore, et que personne n'a l'intention d'effacer, surtout pas le *Journal de Genève*.

En sera-t-il autrement dans le diocèse de Bâle ? Qui oserait le dire ? Où est le gouvernement qui montre des dispositions plus favorables pour le culte catholique-romain ? Le trouverons-nous à Soleure ? à Aarau ? à Frauenfeld ? à Liestal ? En tout cas, ce ne sera pas à Bâle, et le Conseil fédéral qui vient de donner une entorse au droit de recours, pour s'aider à écraser l'école catholique de Bâle, met singulièrement en relief les éloges que le *Journal de Genève*, reproduit et appuyé par le *Bien public*, décerne « au rôle pacificateur » de M. Ruchonnet !

Nous n'avons pas parlé de Berne, qui paraît vouloir rester en dehors des négociations pour maintenir intacte sa législation schismatique. C'est ici que le Conseil fédéral pourrait faire usage des aptitudes « diplomatiques » dont la feuille calviniste gratifie, on ne sait pourquoi,

tel de ses membres. Car puisqu'il y a négociations, il y a échange de concessions. Donnant, donnant, telle est la règle en ces matières. Le Saint-Père donne beaucoup plus aux gouvernements radicaux du diocèse de Bâle, qu'il n'a consenti à donner à l'empereur d'Allemagne, puisque celui-ci n'a pu obtenir le déplacement d'aucun des évêques destitués et exilés. Ne conviendrait-il pas que, de leur côté, les gouvernements diocésains donnent quelque chose, et qu'en tout cas on revienne en droit, sinon encore en fait, aux conventions de 1828 ?

C'est une réflexion que nous soumettons respectueusement au diplomate radical du *Journal de Genève* et du *Bien public*. Au Palais fédéral, on devrait sentir qu'il est de mauvaise politique de subir tous les caprices du gouvernement bernois, et que lui permettre aujourd'hui de rompre l'union diocésaine, c'est ouvrir les voies à toutes les ruptures qui ne manqueraient pas de se produire chaque fois qu'un gouvernement cantonal croirait avoir à se plaindre d'un évêque ou lui susciterait des chicanes pour favoriser quelque coterie ou quelque tentative de schisme. Est-ce en posant cet antécédent que le Conseil fédéral croit pouvoir travailler à la pacification religieuse ?

Nouvelles suisses

Programme de l'assemblée annuelle du PIUS-VEREIN, à Sursée, les 19, 20 et 21 Août 1884.

Mardi, 19 Août.

Le soir à 5 heures. Séance du Grand-Comité central, à l'hôtel du Lion.

Mercredi, 20 Août.

MATIN. — 7 h. 30. — Service divin pour les membres défunts, dans l'église paroissiale.

Immédiatement après, première assemblée générale. — Discours d'ouverture et de bienvenue dans les trois langues.

4 h. 30. — Séance d'affaires ; pour être admis à voter, il faudra présenter sa carte de membre de la Société.

Midi. — Simple dîner, à l'hôtel du Lion.

SOIR. — 2 h. — Réunion des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

Réunion de la Société catholique suisse d'éducation.

Réunion des sections du Pius-Verain, pour les questions de Charité, du Droit, de la Presse, des Sciences et Arts.

DANS LA SOIRÉE, pèlerinage à Marienzell. Les associés pourront s'approcher du tribu-

Dépêches télégraphiques

PARIS, 31 juillet, matin.

A Toulon, trois décès depuis hier soir, à Marseille six.

PARIS, 31 juillet.

Depuis ce matin, il y a eu à Marseille quatre décès cholériques ; à Toulon, deux ; depuis hier soir à Arles, deux.

PARIS, 31 juillet.

Le bruit répandu aujourd'hui à la Bourse d'une maladie de M. Grévy est absolument faux.

LONDRES, 31 juillet.

Une dépêche de Shang-Hai mentionne le bruit que le différend entre la France et la Chine est arrangé ; le montant de l'indemnité serait fixé à cinq millions de taëls.

PARIS, 31 juillet.

Le *Daily News* dit que les insurgés du Yémen se sont prononcés pour le Mahdi et ont occupé la capitale, Sana ; 10,000 hommes de turques ont été envoyés pour réprimer l'insurrection.

PARIS, 31 juillet.

Le Sénat a pris en considération une proposition de M. Bardoux, tendant à supprimer la publicité des exécutions capitales.

Il a adopté le projet relatif au déclassement de l'enceinte de la rive gauche à Lyon.

PARIS, 31 juillet.

A la Chambre, M. Dreyfus lit un rapport concluant à l'adoption du projet relatif à la révision, tel qu'il a été voté par le Sénat.

M. de Cassagnac, interrompant la lecture du rapport, constate qu'il n'a jamais rien entendu de si ridicule.

M. Dreyfus lui répond : « Votre interruption est inconvenante ; je suis à vos ordres. »

M. de Cassagnac est rappelé à l'ordre deux fois, avec inscription au procès-verbal.

La discussion immédiate est prononcée.

M. Floquet combat le nouveau projet qui, suivant lui, est l'abdication de la Chambre devant le Sénat.

La Chambre, après quelques incidents sans importance, adopte ensuite par 294 voix contre 191 le projet de révision, dans la rédaction qui lui a été donnée par le Sénat.

Les auteurs de divers amendements les ont retirés, en se réservant de les représenter au Congrès.

MILAN, 31 juillet.

Il y a quelque temps, a été décidée l'organisation d'un pèlerinage des catholiques d'Italie au célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. Le bruit a couru qu'on

renonçait au pieux projet, en présence et par crainte du choléra. Il n'en est rien.

Le pèlerinage aura lieu à une date qui sera fixée ultérieurement.

ROME, 31 juillet.

Le gouvernement italien avait nolisé le vapeur *Washington*, de la Société générale de navigation pour servir de lazaret maritime au Varignano, ainsi que l'avait été précédemment d'autres vaisseaux de guerre.

Or, l'équipage du *Washington*, à l'exception du commandant en premier et du second mécanicien, a déserté et refusé de prendre son service.

Par suite de ce fait, le gouvernement a dû compléter les cadres de l'équipage au moyen de marins du corps des équipages.

nal de la pénitence à l'église paroissiale et au couvent des révérends Pères Capucins.

Réunion familiale au jardin de la Braserie.

Jeu, 21 Août.

MATIN. — Depuis les 4 h. : Confessions dans les deux églises sus-mentionnées.

6 h. : Communion générale dans l'église paroissiale.

8 h. : Sermon et Office pontifical.

Immédiatement après, deuxième réunion générale (discours, rapports, clôture).

Midi : Banquet à l'hôtel de la Croix.

N.-B. I. Il y aura des sermons et des discours en langue française, si les membres de la Suisse romande y arrivent en nombre suffisant. Les heures en seront indiquées à Sursée même.

II. Les réunions générales sont publiques. OBSERVATIONS. — 1. Les membres de la Société sont priés, aussitôt après leur arrivée à Sursée, d'inscrire leurs noms au bureau de logement, dans l'Oberstadt. En s'inscrivant, chaque membre reçoit une carte de société, blanche, qu'il doit présenter aux votations sur les affaires de l'association. Les membres qui sont délégués spécialement par les sections, doivent s'annoncer comme tels au bureau d'inscription : alors ils reçoivent une carte rouge.

2. Les membres sont priés de prendre leur carte de banquet, dès leur arrivée, au bureau des logements, afin que l'hôtelier puisse s'assurer à temps du nombre des convives. Si les places viennent à manquer au banquet, les possesseurs de cartes seront admis avant toute autre personne non munie de carte de banquet.

3. Les membres peuvent obtenir, au bureau des logements, tous les renseignements qu'ils désirent pour logements, etc. Ceux qui veulent s'assurer des logements d'avance sont priés de s'adresser à M. Bossard, syndic, à Sursée. Les demandes de logements doivent parvenir le plus tôt possible (au plus tard, le 17 août) à Sursée.

4. Messieurs les ecclésiastiques qui désirent célébrer la messe, sont priés de s'adresser à temps, à M. l'abbé Rober Vierherr, à Sursée, qui leur indiquera dans quelle église et à quelle heure ils pourront dire la sainte messe.

EXPERTS PÉDAGOGIQUES. — Les experts pédagogiques du recrutement qui aura lieu cet automne ont été réunis de dimanche à mardi, à Aarau.

Leurs travaux ont été les mêmes que ceux de l'année dernière. Ce sont des discussions sur les diverses opérations des examens de recrues, des exercices pratiques pour lesquels on a fait venir de Lucerne et d'ailleurs un certain nombre de recrues, puis des critiques réciproques sur la manière de procéder, ainsi que sur les appréciations inscrites par chacun.

Les réunions ont été présidées avec talent par M. H. Nef, chef expert, de Riesbach près Zurich.

CHEMINS DE FER. — Les Compagnies de chemins de fer suivantes ont à payer des droits de concession pour 1883, savoir : Central, 16,400 francs ; Zurich-Zoug-Lucerne, 13,400 fr. ; Tramways-Zurich, 1,200 fr. ; Territet-Montreux-Glion, 330 fr.

SOCIÉTÉS. — La trente-neuvième réunion de la Société générale d'histoire suisse aura lieu à Berne, les 22 et 23 septembre prochain.

Lundi 22 à 5 h. du soir, réunion au Casino pour l'expédition des affaires courantes, rapports et petites communications historiques. Mardi, à 10 h., séance publique dans la salle du Conseil national. A 1 h., banquet au Casino ; l'après-midi, si le temps le permet, promenade à Breitenbach ou à Bremgarten, puis réunion familiale offerte à l'Enge par la Société d'histoire de Berne.

INDUSTRIE. — L'industrie horlogère de la Forêt-Noire paraît traverser une crise assez forte. A l'occasion des délibérations du comité de la Halle industrielle nationale badoise, il a été expressément démontré que cette industrie devait diriger ses efforts vers l'horlogerie fine, la fabrication des pièces ordinaires étant écrasée par l'excès de production.

SALUTISTES. — Le « colonel » Clifhorn a passé deux jours à Berne ; il a été reçu par M. Welti, président de la confédération. Il a eu deux entrevues avec M. Adams, ministre de la reine en Suisse, puis il est reparti pour Bienne. M. de Büren a également eu une entrevue avec M. Welti, à propos de ces mêmes affaires et M. Adams en a référé à lord Grandville.

Berne

A en croire la Berner Volkszeitung, M. l'ancien inspecteur Wächli qui, depuis son départ de Porrentruy, s'est installé à Bienne comme cafetier et rédacteur de journal, aurait été congédié de la rédaction du Bieler Anzeiger dont il s'occupait. Notre confrère d'Herzogenbuchsee ajoute que quelques conseillers d'Etat, irrités de voir le Bieler Anzeiger attaquer souvent M. Gobat,

auquel M. Wächli attribue sa non réélection à l'inspecteur scolaire de Porrentruy, aurait menacé les membres de l'administration du journal de leur dévouer, si M. Wächli continuait sur ce ton. Parmi ces membres, il y a plusieurs fonctionnaires supérieurs du district de Bienne : ils prirent peur pour leur place, et ils préférèrent retirer la sienne à M. Wächli que de compromettre la leur.

Telle est la version de la Berner Volkszeitung.

Les universités et académies suivantes se feront représenter au jubilé de l'Université : Zurich, par MM. Steiner, Vogt, Klebs ; le Polytechnicum, par M. Geiser ; Bâle : MM. Teichmann, Speiser, Kinkelin ; Genève : MM. Charles Vogt, Humbert ; Lausanne : MM. Favey, Vuilleumier ; Neuchâtel : MM. Lecoutre, Mentha, Dubois.

Berlin enverra MM. Zeller et Tobler ; Leipzig : M. Ribbeck ; Göttingue : MM. Bertheau, Vollmöller ; Kiel : M. Quincke ; Marbourg : M. Bergmann ; Giessen : MM. von Hippel, Gareis ; Halle : M. Boretius, Brunnenmeister ; Léna : M. Lipsius ; Heidelberg : MM. Erdmannsdorfer, Winkelmann ; Bonn : M. Köster ; Strasbourg : M. Lücke ; Paris : MM. Marthia, Lavisse ; Bruxelles : M. Rivier ; Edimbourg : M. Brown ; St-Petersbourg : MM. von Martens, Chwolson ; Bologne : M. Villari ; Rome : M. L. Cremona ; Tubingue : M. von Degenkolb, etc.

Unterwald

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'abaissement des eaux du lac de Lungern (Obwald), cette localité à l'intention d'élever un monument aux deux auteurs principaux de ce travail, M. l'ingénieur Sulzberger, de Frauenfeld, et M. Deschwanden, de Stanz.

Bâle-Campagne

M. le rév. curé de Liestal, M. Charles Doppler, a célébré dernièrement le vingt-cinquième anniversaire de son ministère dans cette paroisse. Mgr Lachat lui a fait parvenir à cette occasion ses remerciements et la paroisse lui a offert un calice de grande valeur.

Tessin

Toutes les publications qui contribuent à faire connaître et aimer notre pays, méritent d'être recommandées. A ce titre, nous ne saurions omettre de signaler l'apparition d'un guide dans la Valle Maggia par M. le député Frédéric Balli. C'est une brochure de 20 pages, ornée de quatre planches photo-lithographiques et d'une carte de la vallée de la Maggia. Cette monographie, spécialement destinée au club alpin italien, est écrite dans la langue de nos voisins du midi ; elle trouvera cependant de nombreux lecteurs de ce côté-ci des Alpes, et nous ne doutons pas que, si la réunion des étudiants suisses se tient à Locarno, bien des jeunes gens, après y avoir pris part, ne se décident à visiter une contrée que M. Balli décrit avec tant de charmes.

Le Pius-Verein tessinois a eu sa réunion cantonale mercredi dernier à Mélide, sur les bords du lac de Lugano. Le bourg était richement pavoisé. L'assemblée a envoyé une adresse de respectueuse sympathie à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Bâle.

Vaud

Le conseil d'Etat a émis un arrêté excluant des indemnités d'assurance mobilière les dommages occasionnés par la carbonisation du fourrage.

Cinq jeunes vauriens se sont enfuis la semaine dernière de la discipline des Croisettes. Sous la direction d'un de leurs collègues originaire du canton de Neuchâtel, ils ont réussi une belle nuit à se glisser au travers des barreaux de la fenêtre du dortoir située au 1^{er} étage, puis au moyen d'un drap ils sont descendus à terre. Pénétrant dans le vestiaire du rez-de-chaussée, ils y ont repris les vêtements qu'ils portaient à leur entrée dans l'établissement. — Quant à leur uniforme de disciplinaires, on l'a retrouvé le lendemain dans les champs. Les traces des fugitifs n'ont pu être découvertes jusqu'ici, malgré d'actives recherches.

TIR CANTONAL. — A l'occasion de la fête de Payerne, il sera mis sur pied, outre un piquet de gendarmerie, un détachement d'infanterie de 32 hommes commandés par un lieutenant, et 8 canonniers pour le service de deux pièces de 6 livres. Pour le grand cortège d'ouverture du dimanche 10 août, appel a été fait à toutes les sociétés de la ville, tout comme l'on s'est adressé à toutes les demoiselles pour le cortège de clôture du 17.

On lit dans le Journal de Fribourg : « Un négociant de Fribourg était appelé ces jours derniers dans une petite ville vaudoise sur les bords du lac Léman, à l'effet de recueillir une succession dévolue à sa femme et à divers parents collatéraux. La testatrice, une respectable octogénaire, avait consigné ses dernières volontés par un

acte olographe, dont elle avait soigneusement indiqué la date et le jour du mois, mais où, par une singulière inadvertance, elle avait oublié le millésime. Cette omission constituait, aux yeux de la loi civile, une cause de nullité qui permettait de considérer le testament comme non avenu.

« Le mari de la défunte fut donc mandé devant la justice de paix, et là on lui posait nettement la question de savoir s'il reconnaissait les donations faites par son épouse où s'il voulait se prévaloir du droit que la loi lui conférait de faire casser le testament. Ce brave homme répondit sans hésiter qu'il entendait maintenir les intentions et dernières volontés de sa femme, quelle que fût d'ailleurs la forme plus ou moins correcte dans laquelle elles avaient été exprimées. »

Neuchâtel

Mardi après midi, vers 5 heures, un ouvrier employé à la construction du nouveau bâtiment académique à Neuchâtel, est tombé d'un échafaudage. Il a été immédiatement transporté à l'hôpital Poutalès. Son état est, paraît-il, très grave.

Genève

En présence de bruits erronés et préjudiciables qui sont mis en circulation au sujet de l'état sanitaire de Genève, le gouvernement genevois se fait un impérieux devoir de déclarer que :

- 1^o Genève est absolument indemne de toute épidémie ayant un caractère cholérique.
- 2^o Aucune quarantaine n'est imposée aux voyageurs quelle que soit leur provenance. (Communiqué.)

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 30 juillet.

La comédie de la révision. — Un amendement. — M. Clémenceau. — M. de Freycinet. — La délégation des gauches. — Les prières publiques. — Bourse.

On est unanime à déclarer, dans les cercles politiques, que le gouvernement a joué un rôle ridicule dans cette comédie qu'on appelle la révision.

Le cabinet Ferry est considérablement amoindri ; ses contradictions, son servage parlementaire, à l'égard de la majorité du Palais-Bourbon qui marche, elle-même, à l'aventure tout cela est pitoyable et indigne d'un gouvernement qui a le sentiment de sa dignité.

Il paraît absolument décidé par le cabinet que le projet révisionniste du Sénat sera porté à la Chambre, qu'il rencontrera une majorité favorable et que, par suite, le congrès s'ouvrira lundi prochain.

Ainsi réduite, la révision ne demandera pas de longues discussions. M. Ferry estime, et les opportunistes sont de cet avis, qu'il vaut mieux en finir avec la question de révision et empêcher ainsi la gauche avancée de la transformer en plate-forme électorale.

Si l'acceptation par la Chambre du projet de révision voté par le Sénat ne semble pas douteux, il ne l'est pas moins qu'on recueille en ce moment des signatures pour un amendement qui sera présenté au congrès pour la révision de l'article 8.

M. Clémenceau n'a pas agi sans réflexion en partant pour les régions éprouvées par l'épidémie. Il tenait à n'être pas là au moment des dernières délibérations sur le congrès, afin d'arriver dans cette assemblée absolument libre de tout engagement. Ce calcul a réussi.

Les amis de M. de Freycinet sont pleins de jactance. Ils voient déjà M. Ferry à terre et eux au pouvoir. Il se pourrait bien que ces chants de triomphe fussent prématurés. En se montrant trop vite, M. de Freycinet a effrayé la majorité de la Chambre qui ne l'aime pas et qui est fort capable de maintenir M. Ferry pour éviter M. de Freycinet.

Le gouvernement et les membres de la majorité républicaine sont furieux contre les allures officielles prises par la délégation de l'extrême gauche dans l'enquête faite pour aviser aux mesures prises contre l'épidémie cholérique.

Le voyage des ministres pâlit à côté de celui de M. Clémenceau et de ses collègues. Un service de dépêches officieuses tient l'opinion publique au courant des faits et gestes de la délégation qui a usurpé une mission jugée inutile par la Chambre.

Aussi, les officieux accusent ils les délégués d'avoir entrepris cette tournée au profit d'une opinion et d'une future campagne électorale.

Avant le vote relatif à la suppression des prières publiques, M. Chesnelong a porté à la tribune une protestation éloquente et indignée :

Cette disposition, a-t-il dit, ne blessait pas la liberté des cultes, puisque les prières publiques n'étaient pas demandées à un seul culte, mais à tous ; elle ne blessait pas la liberté de conscience, puisque la présence n'était pas obligatoire. N'y assiste que qui veut.

L'orateur n'admet pas que l'Etat refuse un hommage à Dieu, qu'il le chasse de toutes les manifestations de la vie publique ; l'incompétence, ainsi entendue, est une véritable trahison du devoir social. Montalembert a dit un jour qu'un Etat qui assiste tranquille à la ruine du fondement de toute société se rend complice de cette ruine avant d'en être la victime.

La fermeté du marché est d'un excellent augure pour la liquidation mensuelle qui, sauf

des circonstances absolument imprévues, s'effectuera aux plus hauts cours du mois, au moins en ce qui concerne les rentes françaises, les fonds espagnols et italiens. Les tabacs turcs et les priorités ottomanes sont plus que jamais négligés.

Peu d'affaires sur le groupe du Crédit foncier ; la Compagnie foncière de France et d'Algérie est en perte importante sur le prix d'émission.

Les actionnaires du Comptoir d'escompte sont prévenus que le dividende pour le premier semestre 1884 est fixé à 20 fr. par action, et sera payé à la caisse du Comptoir d'escompte, à partir de vendredi 1^{er} août. Déduction faite des impôts résultant des lois de finance, chaque action nominative recevra 19 fr. 40 ; et chaque action au porteur 18 fr. 43. Le Comptoir d'escompte paiera également, à partir du 1^{er} août, un coupon de 7 fr. 50 sur l'emprunt hellénique de 1879, et remboursera au pair les obligations sorties au tirage du 1^{er} juillet courant.

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 30 juillet.

Les contradictions de M. Ferry. — L'amendement Lockroy. — L'urgence de la révision. — L'absence de M. Grevy.

Voici, d'après le Journal officiel, le texte même des paroles que M. Jules Ferry a prononcées au Sénat dans la séance de samedi dernier :

« Il y a plusieurs manières de repousser la révision. Certains la refusent purement et simplement ; tel est, par exemple, l'avis de l'honorable M. Jules Simon ; mais il y aurait une autre manière de la refuser : ce serait de lui donner des proportions si médiocres, si mesquines, et de lui donner un caractère si net de défiance vis-à-vis de l'autre Chambre ?

« Comment ! est-ce que cette réduction, cet amoindrissement, cette décapitation de la révision, qui consisterait à lui ôter toute prise, petite ou grande, sur l'article 8, ne vient pas précisément de la défiance que plusieurs d'entre vous ont à l'égard de la Chambre ?

« Eh bien, si vous votez une proposition ainsi décapitée, je ne me chargerai pas de la faire adopter par l'autre Chambre. »

Et aujourd'hui, pour continuer la série de démentis à lui-même, de contradictions, disons le mot, quelque peu parlementaire qu'il puisse être, de culbutes, M. Ferry a apporté à la Chambre, en lui demandant une nouvelle délibération et surtout une nouvelle adhésion, cet amoindrissement, cette proposition étroite, mesquine, entachée de défiance, cette décapitation dont samedi il refusait absolument de se faire le complice. Il a demandé l'urgence, et aussitôt avec une grande logique d'ailleurs, mais non sans signaler l'étrange souplesse de reins de M. le président du conseil, deux orateurs, l'un de droite, l'autre de gauche, messieurs Jolibois et Lockroy, ont démontré que depuis l'ouverture de cette discussion, le gouvernement avait foulé aux pieds, violé, non pas seulement l'esprit, mais le texte des lois constitutionnelles, qu'aucune des Chambres subalternes, aucun pouvoir exécutif n'avaient le droit de limiter les discussions d'une assemblée nationale souveraine.

Ces Chambres, ce pouvoir exécutif n'avaient qu'un droit : déclarer qu'il y avait lieu à réviser. Voilà le seul dispositif dont il doit être tenu compte. Les exposés de motifs de M. Ferry ou du Sénat ou de la Chambre ne signifient rien, pas plus au point de vue judiciaire, qu'au point de vue constitutionnel, qu'au point de vue du sens commun.

On révisé, c'est acquis. Pas n'est besoin de passer à une délibération nouvelle. Et on a la tort de tout réviser. Voilà la question nettement posée et que M. Lockroy a résumé dans cet ordre du jour, très serré mais très clair :

« La Chambre, décidant que toutes les conditions pour la convocation du Congrès ont été remplies, qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la nouvelle résolution du Parlement, passe à l'ordre du jour. »

Il a fallu pointer les bulletins pour obtenir un scrutin régulier. On trouvait dans l'urne, au premier recensement, cent douze bulletins de plus qu'il n'y a de députés de la Chambre. Une multiplication dont le besoin ne se faisait pas sentir. Finalement, on a trouvé au fin fond des urnes 224 bulletins pour l'ordre du jour Lockroy et 273 contre, soit 49 voix de majorité.

On voit que M. Jules Simon avait quelque raison de dire hier que M. Jules Ferry s'occupait légèrement son influence sur la Chambre des députés. On voit également par là que l'urgence des garanties promises au Sénat.

Il a fallu un autre scrutin pour décider si l'urgence serait prononcée, le scrutin a donné 314 voix pour l'urgence contre 48. Ce dernier scrutin ne peut favoriser aucun pronostic, car il était naturel, du moment où on acceptait une nouvelle délibération, qu'on s'y attelât tout de suite.

Le temps manque. Toutefois, on semblerait croire que la nouvelle résolution sera votée et que nous irons à Versailles lundi. Seulement, quand reviendrons-nous ? En ce point, les opinions sont beaucoup plus partagées et on chercherait plus volontiers pour une assez longue discussion, et cette hypothèse que le ministère encore qu'il ait dit hier par l'organe de son chef qu'il ne se retirerait pas pour si peu, pourrait bien revenir de Versailles dans un fourgon des pompes funèbres, est favorablement accueillie.

C'est par le télégraphe que M. Ferry et M. Grevy ont discuté la question de révision. Car M. Grevy ne songe nullement à revenir. Pour une fois que sa présence serait utile, il n'y met pas grand empressement. Il faut dire

que ce n'est peut-être point tout à fait sa faute. La nouvelle que je vous donnais vendredi dernier est confirmée ce matin en ces termes par plusieurs journaux républicains : « Le départ de M. Grevy pour Mont-sous-Vautrey aurait coïncidé avec une indisposition analogue à celle dont le président de la République a déjà souffert. Cette nouvelle attaque n'aurait pas laissé que d'inspirer à son entourage de vives inquiétudes. »

M. Grevy pousserait-il l'économie jusqu'à vouloir mourir assez à temps pour que le Congrès puisse nommer son successeur en même temps qu'il enterrerait le Sénat ?

FRANCE

M. Ferry a fait connaître les bases du projet de loi organique relatif à l'élection des sénateurs, que le gouvernement déposera immédiatement après la réunion du Congrès, lorsque la déconstitutionnalisation de la loi électorale du Sénat aura été votée. Ce projet reprend les sept premiers articles de la loi du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat. Il en maintient cinq dans leur texte primitif et modifie les articles 4 et 7, relatifs l'un aux inamovibles, l'autre aux sénateurs des départements.

En ce qui concerne les inamovibles, le mandat viager est supprimé et remplacé par un mandat de neuf années, c'est-à-dire d'une durée égale à celle des sénateurs des départements. Les sénateurs choisis par cooptation sont nommés par les deux Chambres volant séparément comme des sections électorales.

La loi n'aura pas d'effet rétroactif : c'est-à-dire que les inamovibles actuels conserveront leur mandat viager. Le nouveau mode d'élection ne sera appliqué qu'au fur et à mesure des vacances qui viendront à se produire. En ce cas, chaque nouvel élu sera nommé pour une période de 9 années à partir du jour de son élection.

Quant aux sénateurs des départements, ils seront élus par un collège formé des députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement composant les électeurs de droit et de délégués des conseils municipaux.

Mais au lieu de n'attribuer qu'un délégué à chaque conseil municipal, comme cela existe actuellement, le projet que va déposer le gouvernement établit une proportionnalité entre le nombre des délégués et la population, en prenant pour termes de la progression ceux de l'échelle fixée par la loi municipale du 5 avril 1884, pour le nombre des conseillers municipaux. Ainsi il y aurait :

- 1 délégué pour les communes de 500 habitants et au-dessous.
- 2 délégués pour les communes de 501 à 1,500 habitants.
- 3 délégués pour les communes de 1,501 à 2,500 habitants.
- 4 délégués pour les communes de 2,501 à 3,500 habitants.
- 5 délégués pour les communes de 3,501 à 10,000 habitants.
- 6 délégués pour les communes de 10,001 à 30,000 habitants.
- 7 délégués pour les communes de 30,001 à 40,000 habitants.
- 8 délégués pour les communes de 40,001 à 50,000 habitants.
- 9 délégués pour les communes de 50,001 à 60,000 habitants.
- 10 délégués pour les communes de 60,001 habitants et au-dessus.

Enfin Paris aurait 20 délégués. Le nombre des électeurs sénatoriaux, qui est actuellement de 43,000 environ, serait augmenté de 27,000 pour toute la France non compris l'Algérie et les colonies.

Lundi prochain, 4 août, 25^e anniversaire de la mort du vénérable curé d'Ars, M. Monseigneur Pagis, évêque de la Tarantaise, prononcera le panégyrique du serviteur de Dieu, J.-M.-B. Vianney.

L'Alliance catholique réunie en Congrès à Reims, a célébré d'une façon grandiose la fête du B. Urbain II, le Pape des croisades et le patron de l'Alliance catholique. S. E. le cardinal Caverot a officié pontificalement dans la basilique de Reims. M. l'abbé Lémann a traité avec grande hauteur de vue ce sujet : *La France restera-t-elle chrétienne ?* Ce discours prononcé par ce prêtre éloquent, juif converti, en face des fonts baptismaux de la France, a produit une impression profonde.

Mardi, à Marseille, 26 décès cholériques, à Toulon 9, à Arles 6, à Aix 7.

Le consul suisse signale un mieux sensible dans la situation sanitaire. Depuis huit jours, la température s'est sensiblement abaissée, grâce au mistral. Le choléra a fait, en trois jours, treize victimes dans un couvent de femmes de Marseille. La maison est dans d'excellentes conditions d'hygiène, mais le séjour prolongé dans la maison du premier cadavre cholérique a été la cause de la propagation du mal.

Les souscriptions en faveur des victimes de l'épidémie atteignent 190,000 fr.

L'Eclair à cette dépêche :

Arles, 28 juillet, 4 h. 10 soir. Dans un de mes télégrammes d'hier, je reproduisais le mot d'un des délégués de votre Faculté de médecine, disant : *Nous sommes à Pompeii !* Vous ne sauriez vous imaginer combien l'expression est juste, et cela non seulement à cause de nos magnifiques ruines romaines, que le promeneur rencontre à chaque pas, mais aussi et surtout à cause de la tristesse, de la solitude, de la désolation inexprimable qui impriment à notre cité un aspect de ville morte. Trois ou quatre jours après l'apparition du fléau à Arles, je vous ai dit que notre population était réduite de 25,000 âmes à 5 ou 6,000. Ce dernier chiffre a certainement baissé d'une façon sensible depuis cette époque, et je ne crains pas d'affirmer que nous n'avons, en ce moment, guère plus de 3,000 habitants dans nos murs.

Ce qui est déplorable, c'est qu'on est allé s'entasser sans réflexion, en toute hâte, dans des maisonnettes et des masets de la Crau, faits pour loger à peine trois ou quatre personnes et qui en abritent actuellement 20 ou 30. Comment est-il possible, en présence d'une telle situation, de ne pas redouter de prochaines catastrophes dans de pareils milieux ? Car, il n'y a pas à se le dissimuler, le mal est, en ce moment, d'une intensité effrayante, et il n'y a qu'à ne pas fermer volontairement les yeux pour voir et être convaincu.

ALSACE-LORRAINE

Après avoir laissé pendant plusieurs jours sans démenti les informations venant de Leipzig, la *Gazette universelle*, et à sa suite la plupart des journaux de Berlin, démentent aujourd'hui la nouvelle d'après laquelle le tribunal de l'Empire aurait décidé qu'il n'y avait pas lieu de continuer les poursuites intentées contre M. Anthoine, le député de Metz. Ce n'est qu'après les vacances, dit la *Gazette*, que le tribunal sera appelé à se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu d'abandonner le procès ou de lui laisser suivre son cours.

ROME

LA NOTE ESPAGNOLE. — On lit dans l'*Observateur romano* d'aujourd'hui :

Nous croyons fermement que le *Diritto* rêve les yeux ouverts. Enthousiasmé de ce que l'Espagne, pour ne pas susciter des complications diplomatiques qu'aujourd'hui les gouvernements cherchent à éviter à tout prix, ait consigné le ministre Mancini par une Note explicative relativement à l'incident Pidal, l'organe de la *Consulta* voit en ce document « une satisfaction à notre raison d'Etat, au droit universellement reconnu, grâce auquel est sanctionnée indiscutablement et à jamais notre position juridico-politique à Rome, capitale de l'Italie. » En ce qui regarde l'Espagne, nous avons lu et relu la Note du ministre d'Etat au ministre d'Italie, mais nous n'y avons rien trouvé qui se rapporte ou qui, même de loin, fasse allusion à une reconnaissance de cette raison d'Etat par laquelle est sanctionnée indiscutablement et à jamais la position juridique et politique du gouvernement italien à Rome, capitale de l'Italie. Mais nous y avons trouvé l'affirmation des bonnes relations qui continuent à régner entre le gouvernement de l'Espagne et celui de l'Italie ; nous y avons trouvé que « le ministre actuel n'a en rien modifié ni pensé à modifier l'attitude observée par ses prédécesseurs à l'égard de l'établissement à Rome de la capitale du royaume d'Italie, » et rien de plus. Or, les prédécesseurs du ministre actuel ont pris acte du fait accompli, voilà tout. Que va donc imaginer le *Diritto* ?

Plus hardie encore est l'affirmation de l'organe de la *Consulta*, à savoir que le droit qui sanctionne indiscutablement et à jamais la position juridico-politique du gouvernement italien à Rome, capitale de l'Italie, a été universellement reconnu. Nous définissons le *Diritto* de nous indiquer un seul document diplomatique, nous disons diplomatique, qui contienne une telle déclaration. Que le *Diritto* se le mette bien dans la tête : quand les puissances parlent de l'Italie nouvelle, elles se limitent toujours à rester sur le terrain du fameux principe du XIX^e siècle, celui des faits faits accomplis, et se gardent bien d'offenser le principe du droit, qui est inviolable et sacrosaint. Que l'organe de la *Consulta* reste donc sur son terrain et remercie sa bonne fortune, grâce à laquelle l'Europe politique d'aujourd'hui se trouve dans la douloureuse condition de sacrifier beaucoup, de sacrifier trop au danger, du reste réel, d'une conflagration dont on ne pourrait mesurer ni l'étendue ni les conséquences.

ALLEMAGNE

Les deux fils du chancelier Bismarck marchent fort bien et surtout rapidement. L'aîné, le comte Herbert de Bismarck-Schönhausen, vient d'être nommé ambassadeur à La Haye. Son père, excellent juge en cette matière, a dit de lui dernièrement que c'est un « fin diplomate ». C'est assurément cette précocité innée qui a valu au fils à l'âge de 34 ans la nomination à ce poste doublement important dans les circonstances actuelles. Car on fait remarquer non sans raison que la « station d'essai » (*Versuchsstation*) n'est pas mal choisie pour donner au jeune comte l'occasion de gagner ses épaulettes.

On sait que depuis quelque temps le prince s'occupe vivement de la politique coloniale qui doit assurer à l'Allemagne une influence toujours croissante dans les affaires de l'Afrique. C'est au siège d'un

gouvernement colonial par excellence que M. Herbert apprendra à secondar les vues de son père et à coopérer activement à l'extension des rapports commerciaux de l'empire.

Ensuite des questions bien intéressantes relativement à la régence en Hollande et à la succession dans le grand duché de Luxembourg devront être discutées prochainement dans les Pays-Bas. Le représentant de l'Allemagne ne manquera certes pas de prodiguer ses conseils aux voisins et « frères d'origine » des allemands et de placer son petit mot dans la discussion.

On dit que le Luxembourg est notamment l'objet des constantes préoccupations de M. de Bismarck père, qui ne verrait pas de mauvais œil la candidature de l'ancien grand-duc de Nassau, dépossédé après la guerre de 66.

Le second fils du chancelier, le comte Guillaume, âgé de 31 ans, semble avoir peu de goût pour la carrière diplomatique. Il est député au Reichstag et restera longtemps encore le plus jeune des « conseillers intimes » (*Geheimrathe*) nommés par le roi.

D'après la *Germania*, M. le docteur Majunke se retirerait du journalisme pour se vouer, sur le désir de son évêque le prince-évêque de Breslau, à l'administration d'une paroisse. On sait que ce prêtre avait fondé la *Correspondance Majunke*, qui lors du Kulturkampf avait eu tant de retentissement et que pendant dix ans il a été, à lui seul, une véritable puissance sociale.

PAYS-BAS

Le *Staats-Courant* a publié la semaine dernière la loi votée dans la dernière session parlementaire, et portant interprétation et modification de certaines dispositions de la loi scolaire organique du 17 août 1878, loi qui a introduit en Hollande la neutralité scolaire et qui, comme en Belgique, a mis en déficit les budgets de l'Etat et des communes.

D'après une analyse qu'en donne le *Journal de Bruxelles*, la loi nouvelle ne porte pas atteinte à la neutralité ; elle a été inspirée par le seul désir de faire des économies. Dans sa disposition principale, elle détermine le nombre des instituteurs d'après le chiffre des élèves effectifs (*schoolgaand*) de chaque école. Chaque chef d'école, dit la loi, sera assisté d'un instituteur si le nombre des élèves fréquentant l'école dépasse le chiffre de quarante ; au-delà de ce nombre, il y aura un instituteur adjoint par quarante-cinq élèves.

D'autres articles de la loi stipulent que le nombre des enfants fréquentant simultanément une même école ne peut dépasser le chiffre de six cents, sauf dispense accordée par le roi pour des raisons spéciales.

L'Etat intervient dans les frais d'enseignement local pour une quote-part de 30 pour cent, payable annuellement.

Le pouvoir exécutif peut accorder des subsides temporaires aux communes auxquelles l'organisation d'un enseignement convenable imposerait des charges relativement trop lourdes et peu équitables. Dans ce cas, les plans et devis de la construction et reconstruction d'écoles ou d'habitations d'instituteurs seront soumis à l'approbation du ministre, sans recours. Si la commune ne reçoit pas de subside spécial, ces mêmes plans et devis seront soumis à l'approbation de l'inspecteur cantonal, sauf recours au ministre. Ce contrôle permet à l'Etat de ne pas laisser à l'arbitraire des communes la détermination de la quote-part des frais lui incombant.

La loi entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain, sauf pour la disposition relative au nombre proportionnel des instituteurs, qui ne sera obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1885.

CANTON DE FRIBOURG

L'Ordre des RR. PP. Capucins vient de faire une perte bien sensible par la mort du R. P. Chrysogone Martin, de St-Luc, Anniviers. Le P. Chrysogone est victime de son zèle et de son dévouement pour le salut des âmes. Les travaux extraordinaires du Jubilé de 1875 l'ont épuisé. Depuis lors il ne s'est plus rétabli entièrement. Regretté de ses confrères, il était connu, aimé dans la plupart des paroisses du centre du Valais et dans le canton de Fribourg. Il est décédé dans le couvent de son Ordre à Bulle après une longue maladie, dans la nuit du 23 au 24 courant, à l'âge de 48 ans.

Les cours du Collège St-Michel se sont terminés par des examens sérieux dans toutes les classes, qui ont prouvé que cet établissement répond pleinement aux vues des autorités ecclésiastiques et civiles et aux espérances des familles. Mercredi soir a eu lieu le cortège tradi-

tionnel du Valet aux accents joyeux de l'excellent fanfare du Collège. Les étudiants se sont arrêtés devant la demeure de M. le conseiller d'Etat Schaller et l'un d'eux au nom de tous a remercié la direction de l'instruction publique de sa constante sollicitude pour les progrès de l'enseignement supérieur. M. Schaller a répondu en quelques paroles excellentes, rendant hommage au zèle du recteur et des professeurs, au bon esprit et au travail des élèves, et faisant ressortir que le Collège, pour répondre aux vœux des parents, doit mériter le concours et l'appui des deux autorités.

Le cortège s'est arrêté aussi devant l'évêché pour présenter à Mgr Mermillod des hommages de sa filiale reconnaissance. Sa Grandeur a répondu en épanchant sur cette jeunesse qu'il aime toutes les grâces de son esprit et toutes les tendresses de son cœur.

Monseigneur a présidé également, le lendemain, la distribution des prix, qui a eu lieu dans la salle des exercices du Collège.

M. le recteur Horner, dans un remarquable rapport, a exposé la marche du Collège pendant l'année qui vient de finir. Le nombre des étudiants s'est élevé à 290 ; c'est le chiffre le plus élevé depuis l'expulsion des Jésuites. Mgr Mermillod a daigné adresser de nouveau quelques paroles aux étudiants ; il leur a recommandé la piété, qui est utile à tout ; l'étude et spécialement la culture littéraire et philosophique ; enfin la discipline qui fait les hommes de caractère.

La rentrée des élèves au Collège Saint-Michel est fixée au 1^{er} octobre.

Œuvre des Missions intérieures

Suisse française.	
Dons ordinaires	
	FR. C.
Report du mois précédent	2,422 48
CANTON DE FRIBOURG	
Fribourg, anonyme	25 —
Botterens, M. Grandjean, Rd curé	3 —
CANTON DE VAUD	
Montreux, paroisse catholique	20 —
CANTON DE NEUCHÂTEL	
Landeron, M. Charles Bonjour	3 —
	2,473 48

CONCERT

de la Société cantonale des musiques fribourgeoises dans la cour du Collège Saint-Michel, à Fribourg, le 3 Août, à 3 heures.

- Morceau d'ensemble : Le Kronprinz Rudolph, pas redoublé. J. BESSIG.
- La musique de Romont jouera : Amazonenritt. D. FÜRCHMANN.
- La musique d'Estavayer jouera : Arie de l'Opéra « Nachtwandlerin ». BELLI.
- La musique de la Concordia de Fribourg jouera : Motifs sur le Trouvère. VERDI.
- La musique de Tavel jouera : Marche de Parade. Jos. BUSCH.
- La musique de la Gymnastique de Fribourg jouera : Ouverture pour concert C. FRANK.
- La musique de Massonnens jouera : Fantaisie « La Mouette ». NOEL LE MIR.
- La musique de Bulle jouera : Grande Valse. Souvenir de Lausanne. KERLING.
- La musique de Cormérod-Misery jouera : Fantaisie « Le carabinier fédéral ». ETTER.
- La musique de Corserey jouera : Pas redoublé « Winterthour ».
- La musique de Rue : La Lyre jouera : Pot-pourri, sur des motifs d'Opéra.
- La musique d'Ecuvillens : La Persévérance jouera : La Cérémonie. F. ZIEGLER.
- La musique du Collège St-Michel de Fribourg jouera : Fantaisie. J. BUSCH.
- La musique d'Autigny jouera : Pas redoublé.
- La musique de la Landwehr de Fribourg jouera : Ouverture « La croix de Jérusalem ». BLEGER.
- La musique de Vuisternens-en-Ogaz jouera : Pas redoublé.
- Morceau d'ensemble : Abschiedsklange. L. CURTH.

PREMIÈRE D'ENTRÉE :
Premières : 1 franc. — Seconds : 50 cent.
N.-B. 1^o Une buvette sera installée dans la cour du Collège Saint-Michel.
2^o Les musiques de La-Roche et de Gletterens sont empêchées de participer à la réunion des musiques fribourgeoises.
3^o Le rang établi dans ce programme sera interverti, lors de l'exécution, par suite du tirage au sort qui aura lieu pendant le banquet, à la Grenette.
4^o En cas de mauvais temps, le concert aura lieu au Théâtre de Fribourg.
5^o Une collecte sera faite pendant le concert en faveur des incendiés de Plasselb.
On peut se procurer d'avance des cartes d'entrée à la librairie P. Meyll et chez M. Martin à la Civette.

Les membres passifs de l'Union chorale sont priés de bien vouloir se rencontrer samedi, 2 août, à 7 1/2 heures du soir, à l'Hôtel Bellevue. Soirée familière. Le Comité.

FAITS DIVERS

LES EFFETS DE LA DYNAMITE. — Le banquier américain John Robertson est le plus exact du monde ; il a toujours deux chronomètres dans ses poches. Grâce à cette manie, il était devenu l'obj ecif

des plus habiles pick-pockets de New-York et il ne se passait pas de semaine sans qu'un filou parvint à lui enlever une de ses montres. D'abord Jean Robertson usa de toutes les chaînes de sûreté; puis un beau matin, il ne prit aucune précaution et se laissa voler de fort bonne grâce un superbe chronomètre. Le soir même, il ouvre son journal, pousse un cri de joie et se rend au bureau de police. Voici ce qu'il avait lu: «Anjourd'hui, vers trois heures, une violente détonation retentissait dans un appartement de la cinquième avenue, chez M. S. N., un riche bourgeois. Les mains de la victime sont broyées, l'œil gauche est perdu. Je tiens mon voleur, s'écria John Robertson; j'avais mis une machine infernale dans ma montre! L'honorable gentleman avait bourré le boîtier de dynamite, s'enflammant au moyen d'une étoupe correspondant avec le remontoir, quand le filou voulut remonter le chronomètre la machine fit explosion. Depuis ce temps on n'a jamais plus volé les montres de John Robertson.

INVENTION. — M. Otto Eichenberg, à Genève, l'inventeur de la fermeture automatique pour portes, robinets de gaz et coffres-forts, vient

d'imaginer une boîte aux lettres des plus ingénieuses. Cette boîte est munie d'un appareil qui permet, en l'absence de son propriétaire, d'enregistrer sur une bande de papier le nom de la personne qui est venue le visiter et le but de cette visite. La bande s'enroule à l'intérieur et ne peut pas être arrachée ni lue par un indiscret. L'inventeur est disposé à vendre cet appareil à un industriel qui voudrait l'exploiter ou même à une personne qui aimerait à rendre un service à l'industrie.

Bibliographie

Nous appelons l'attention de lecteurs sur la Revue géographique **L'Exploration** publiée sous le patronage d'un comité composé de MM. Ferdinand de Lesseps, président; Victor Mallo-Brun, vice-président, le baron de La reinty, Th. Parmentier, le baron Reille, Bouquet de la Grye, le vicomte H. de Bizemont, Victor Guérin, Denis de Rivoyre, Alexis Delaire; — Rédacteur en chef, le vicomte Ch. de Bouthillier Chavigny. Voici au surplus le sommaire du numéro qui vient de paraître; il

indique suffisamment l'importance de cette publication. Avis à nos lecteurs, Vte de B. — De notre politique coloniale, Vte de Bizemont. — Les sociétés secrètes indigènes de l'Indo-Chine, Raoul Postal (ancien magistrat à Saigon). — L'expédition Gréely dans les régions polaires, P. Boutet. — La politique coloniale de la France: Le traité de Hué. — Nouvelles de Chine. — La côte de Guinée. — Nouvelles de tous les points du globe. 1. Asie: Ancantissement du dernier vestige de la suzeraineté chinoise sur le royaume d'Annam. — L'arsenal de Fou-Tchéou. — 2. Afrique: Colonie italienne d'Assab. — Le Portugal à la côte de Guinée. — Carte d'Angra-Pequena. — Berbera. — Le général Gordon à Khartoum. — Congo. — Les Italiens de la Régence de Tripoli. — 3. Amérique: La Terre de Feu. — Un phare au détroit de Magellan. — Exploration au Pilcomayo. — Un nouveau projet de canal interocéanique. — Projet d'annexion allemande aux Etats-Unis. — Sociétés savantes: 1. Société de géographie de Paris. — 2. Académie des sciences. — 3. Congrès géographique de Turin. — 4. Société de géographie de Turin. — Nécrologie. — Correspondance.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 4 h. et 7 h. du soir.

Table with columns for months (July, August) and days (26-31), showing barometric pressure and temperature readings.

Table with columns for months (July, August) and days (26-31), showing temperature readings in centigrades.

ON CHERCHE pour entrer immédiatement une jeune fille sachant bien cuire. S'adresser sous chiffres O 51 Fr., à Orell, Füssli et Co, à Fribourg. (O 316)

ON DEMANDE une jolie petite chambre bien meublée et exposée au soleil. S'adresser sous chiffres O N° 318, à MM. Orell, Füssli et Co à Fribourg. (O 318)

Une personne de 36 ans, au courant de tous les ouvrages de maison, demande une place de cuisinière ou de gouvernante tout de suite. S'adresser à l'Agence de publicité Orell, Füssli et Co, rue des Epouses, N° 69, Fribourg. (317/221)

Essayer célèbre plume de Bureau CONSCIENCE s'adapte aux 3 Cahiers Callemart adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. (O 274) Dépôt: Librairie MEYLL, Fribourg.

Maladies de la vessie, des reins, du bas-ventre, par contagion, etc., sont guéris rapidement et à coup sûr par correspondance par le médecin spécialiste Dr Düst, à Winterthur (Zurich). (O 297)

L'IMPROVISATEUR SACRÉ par l'abbé NAMBRIDE Les Évangiles et les principales fêtes, prix: 3 fr. 50. La Prière, les Sacraments, les Commandements, prix: 3 fr. 50. Ces deux recueils de plans de sermons spécialement recommandés par la Civiltà cattolica, ont été traduits en français et sont précédés d'une lettre très élogieuse de S. G. Mgr Mermillod. L'impression est en beaux caractères sur magnifique papier chiné.

En vente à l'Imprimerie catholique: EXAMEN EN FORME DE PRIÈRE D'APRÈS LA 1re DES 3 MÉTHODES DE S. IGNAZE Sur les trois Facultés de l'âme et les cinq Sens (Traduit du P. Albert Tytkowski.) Edition d'Augsbourg, 1761, sous le titre Exercitia, ad calcem. La douzaine, 50 cent.

SAXON-LES-BAINS VALAIS Goutte. Maladies des os, glandes et articulations. Tumeurs. Goitre. Ozène, pharyngite et envrouements chroniques. Plaies. Eczéma. Syphilis. Névralgies. Scrofule. Rhumatismes. — Saison dès le 15 mai. Médecin: D' Reichenbach. — Directeur: Ch. Vellino. GRAND HOTEL DES BAINS Pension à 4 fr. et 6 fr. par jour, logement compris. (O 293) Brochures et prospect. gratuits. — Cures de raisins. (H5733 X)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE L'ATHÉISME DEVANT LA RAISON HUMAINE Par M. l'abbé DAURELLE, docteur en théologie. Beau volume in-8° de 284 p. Prix 3 fr. 50. Voir l'article bibliographique de la Liberté du 16 octobre.

PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL En vente à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, FRIBOURG

DROIT CANONIQUE Manuale Rituum Liturgie Romano ad usum venerabilis cleri presertim ministerio parochiarum addicti, necnon aliorum ad sacrum ministerium aspirantium, ex fontibus authenticis concinnatum a R. D. F. X. Eiler, theologis professor. Seconde édition, soigneusement revue. In-8 de plus de 500 pages. — Prix: 4 fr. 50. Comme le dit l'auteur, ce Manuel s'adresse aux élèves des grands séminaires et aux curés voués au ministère des paroisses. Écrit dans un style très pur et d'une clarté remarquable, il sera une bonne fortune entre les mains de MM. les ecclésiastiques qui, désireux d'acquiescer convenablement leurs fonctions liturgiques (omnia honeste et secundum ordinem fieri), n'ont pas le loisir d'étudier longuement les Rubriques du Missel, du Rituel, du Cérémonial des Evêques, ou les Décrets si nombreux des Concilions romaines, etc.

ÉCRITURE SAINTE Biblia Sacra Vulgate editionis, notis chronologicis, historicis, etc., illustrata. Edition encadrée. 2 vol. in-4. — Prix: 12 fr. Le Pentateuque, les 5 livres de Moïse, Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome, par l'abbé Arnaud. In-8 de 750 pages. — Prix, franco: 7 fr. Texte latin, traduction française, préface générale sur toute la Bible, commentaires, dissertations, notes, etc.

CONTROVERSE L'athéisme devant la raison humaine, par l'abbé Daurelle, docteur en théologie. In-8. — Prix: 3 fr. 50; franco, 4 fr. L'auteur confond les athées au nom de la raison éclairée par la foi; — de la raison éclairée par la science; — de la raison éclairée par le simple bon sens. Conjectures sur les âges de l'Eglise et les derniers temps, commentaire complet de l'Apocalypse, par M. Amédée Nicolas. 2e édit. In-8 de plus de 600 pages (cinq parties, six appendices). — Prix: 6 fr. La vie est un voyage, par l'abbé Terrier. In-18. — Prix, franco: 1 fr. A notre époque où l'on aime tant à voyager, l'auteur offre une étude sur le voyage de la vie. Il considère exclusivement ce sujet au point de vue de la philosophie de la foi, sans laquelle on n'aperçoit que le petit côté des choses. Malgré la profondeur des pensées qu'il aborde, il reste accessible à tous les esprits.

HAGIOGRAPHIE Sainte Françoise Romaine, fondatrice des Oblates, par le R. P. Rabory, des bénédictins de Solesmes. In-18 de plus de 600 pages. — Prix, franco: 4 fr. Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux, par l'abbé Lefebvre, membre de plusieurs sociétés savantes. Deux superbes vol. sur beau papier. — Prix, franco: 16 fr. Avec vignettes, portrait de saint Bruno et vue de la Grande-Chartreuse en phototypie.

Saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Eglise, sa vie proposée aux jeunes gens qui veulent progresser dans la science et la vertu, par Mgr Salzano, traduite de l'italien par l'abbé Vallée. In-18. — Prix, franco: 0 fr. 90. Ouvrage honoré d'un bref de Léon XIII. Vie du P. Paul Cafaro, l'un des premiers compagnons de S. Alphonse, par le R. P. Dumortier, de la Cong. du T. S. Rédempteur. In-12. — Prix, franco: 2 fr.

PIÉTÉ ET DOCTRINE La perfection sacerdotale, ou application de l'Eucharistie à la vie du Prêtre, d'après les saints Docteurs, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. In-12. — Prix, franco: 2 fr. 25. Avec approbation du Saint-Siège, de Mgr Mermillod et de Mgr l'Evêque de Verdun.

Le bréviaire médité, par J.-B. Martin, protonotaire apostolique. In-18. — Prix, franco: 1 fr. Dédié aux nouveaux sous-diacres. Une nouvelle édition revue est sous presse. Essai sur le symbolisme de la croix, par l'abbé Sauveur. In-8. — Prix: 6 fr.

Le paradis de l'âme chrétienne, méditations et prières, traduites du latin d'Horatius, par l'abbé Laurent. In-12. — Prix: 1 fr. 50. Demi-relure. — 2 50 Ouvrage approuvé par S. E. le cardinal Caverot et par plusieurs évêques. Couronne des fêtes annuelles de la très sainte Vierge, ou engagements de ces fêtes méditées pendant le mois de Marie. Dédié à N.-D. de Fourvière. Par l'abbé X..., du diocèse de Lyon. In-12. — Prix: 1 fr. 50.

Fondements du culte de Marie, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. 2e édit. In-18. — Prix, franco: 2 fr. Le mois du chrétien, lectures pour le Mois de Marie, par l'abbé Millot. — Prix, franco: 1 fr. 50. Avec approbation de Mgr l'Archevêque de Sens.

La guirlande virginale, ou Mois de Marie nouveau, par l'abbé Labetoulle. 3e édit. In-18. — Prix, franco: 2 fr. Manuel du chrétien, d'après saint François de Sales, par le R. P. Brucker, S. J. 2 vol. in-18, caractères élzéviriens. — Prix: 2 fr. 50. Reliure demi-basane, tranches jaspées. 4 »

HISTOIRE Terribles châtiménts des révolutionnaires ennemis de l'Eglise depuis 1789 jusqu'en 1879, par le R. P. Huguet. Nouvelle édition considérablement augmentée, avec une lettre de Mgr Mercurelli, secrétaire de S. S. Pie IX pour les lettres latines. In-12. — Prix: 3 fr.

Récits militaires par le général Ambert. — L'invasion, 1 beau volume in-8 orné de huit portraits hors texte. — Prix, franco: 5 fr. 50. Cette première série renferme le récit de tous les événements militaires depuis la déclaration de la guerre franco-allemande en juillet 1870 jusqu'à et compris la capitulation de Sedan, le 2 septembre. Des séries ou volumes contenant l'histoire de la guerre dans l'Ouest, l'Est et le Nord, et celle du siège de Paris, paraîtront successivement. Chaque série formera un tout absolument complet et se vendra séparément.

Le Pèlerinage de pénitence à Jérusalem, impressions et souvenirs, par l'abbé V. Mourot, du diocèse de Saint-Dié, pèlerin de 1882. 2 vol. in-12, avec cartes et plans. — Prix: 5 fr.; franco, 6 fr. Ouvrage spécialement dédié aux Pèlerins de Terre Sainte et pouvant leur servir de guide en ce pieux voyage. L'auteur a reçu une multitude de lettres élogieuses, dont une de Mgr le comte de Chambord.

PROPAGANDE Exposé de la Religion, dédié spécialement aux hommes du monde, par un ancien catéchiste de Saint-Sulpice. In-32 Jésus. — Prix, franco: 0 fr. 50. L'Avant, ou l'attente et la nécessité d'un Rédempteur dans tous les temps, par le même. In-18 raisin, papier vergé. — Prix, franco: 0 fr. 75.

Manuel de la jeune mère, pour l'instruction et l'éducation de ses petits enfants, d'après saint Jérôme, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. In-12. — Prix: 0 fr. 75; franco, 0 fr. 90. Terribles punitions des profanateurs scandaleux du dimanche, démontrées par cent traits récents, par le R. P. Huguet. In-18. — Prix, franco: 0 fr. 50. Franco: 4 fr. 50 la douz.; 30 fr. le cent; 250 fr. le mille.

Le jeune homme chrétien, par l'abbé J. M. A., missionnaire apostolique. In-18. — Prix: 0 fr. 60. 6 fr. la douz.; 45 fr. le cent. La jeune fille chrétienne, par le même auteur. In-18. — Prix, franco: 0 fr. 90. 9 fr. la douz. et 65 fr. le cent. Relié toile anglaise, l'ex. 1 fr. 20. L'enfant martyr, ou l'école sans Dieu. In-32. — Prix: 0 fr. 40.

L'Evangile de l'Enfance, par l'auteur de l'Enfant martyr. Cet ouvrage est divisé en quatre parties appropriées aux différents âges de l'enfance. Les deux premières parties sont en vente: PREMIÈRE PARTIE: Histoire du beau petit Jésus. — Prix, franco: 0 fr. 75. DEUXIÈME PARTIE: De la vie publique et des miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Prix, franco: 0 fr. 85. Prix des deux premières parties ensemble: 1 fr. 40. La Première Communion. Brochure avec couverture en couleur. — Prix: 50 cent. l'ex.; 3 fr. la douz., et 40 fr. le cent. Aux Francs-Maçons: par Vézaz. — Prix: 0 fr. 25; 20 fr. le cent.

Libre-pensée et enterrements civils, par JEAN-LE-VÉRIDIQUE. — Prix: 25 cent. l'exempl. 20 fr. le cent. Les protestants confondus par l'Evangile et le bon sens, par M. l'abbé Guillaumin, curé de Saignes (Saône-et-Loire). — Prix, franco-poste: 0 fr. 30. Lourdes et la science, par M. l'abbé Daurelle. Prix de l'ex.: 15 c.; franco: 20 c.; le cent, 12 fr.; le mille, 100 fr.

Le Syllabus et l'Encyclique du 8 décembre 1864. Texte latin et traduction française. — Brochure de 72 pages. — Prix, franco: 0 fr. 30 l'exempl. 3 fr. la douzaine et 25 fr. le cent. Les grands enseignements de cette encyclique et le recueil des propositions condamnées, résumées dans le Syllabus, sont plus que jamais d'actualité, en présence des doctrines subversives répandues dans le monde.

Le Saint-Esprit, à tous les fidèles, par M. l'abbé Arnaud. — Prix: 0 fr. 25. L'Oraison, aux personnes pieuses. — Prix: l'exempl. 25 cent.

OPUSCULES DU CHANOINE J. M. A. PREMIÈRE SÉRIE 15 c. l'ex.; 12 fr. le cent; 100 fr. le mille, franco. Le Pater ou Oraison Dominicale. — L'Oraison de Marie. — Le Credo. — Les Béatitudes. — Le Dimanche. — Le Chemin de la Croix. — La Laïcité de l'école. — Jugé par des Laïques. — Pénitence et Pénitence. — Le Respect humain. — Les Indulgences. — Dieu. — La Blasphème. DEUXIÈME SÉRIE 20 c. l'ex.; 15 fr. le cent; 130 fr. le mille, franco. Le Credo. — Le très saint Sacrifice de la Messe. — Les Béatitudes. — Le Dimanche. — Le Chemin de la Croix. — La Laïcité de l'école. — Jugé par des Laïques. — Pénitence et Pénitence. — Le Respect humain. — Les Indulgences. — Dieu. — La Blasphème. TROISIÈME SÉRIE 20 c. l'ex.; 20 fr. le cent; 170 fr. le mille, franco. Sus aux colatins! — La religion déviante par ses ennemis. — Le péché. — La vie chrétienne. — La Confession fréquente. — La Communion fréquente.

Romans religieux, ouvrages de la Bibliothèque du Dimanche. Vol. in-18 Jésus. Chaque vol. — Prix: 3 fr. Les coffres de sainte Catherine, par Raoul de Navery. 4 vol. — Les Ducs, par le même. 4 vol. — L'héritier des Montpensier, par Mlle Guergier de Hautp. 1 vol. — Histoire d'une mère; Faustine, par Mme Bourdon. — La dette d'une mère. — Les Chemins de la vie, par M. Blandy. 1 vol. — Les Chemins de la vie, par M. Blandy. 1 vol. — Un roman dans son cadre, par Céline Carrière. 1 vol. — Les récits de Catherine, par Claire de Chaudron. 1 vol. — Un roman dans son cadre, par Céline Carrière. 1 vol. — La Veuve du garde, par Raoul de Navery. 1 vol. — La Casette du baron de Faudoué, par G. d'Arvor. 1 vol. — Roseline, par H. Franck. 1 vol. — Lucie, par Georges de Vallon. 1 vol. — Un oncle à héritage, par S. Blandy. 1 vol.